



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-5620>

Département(s) de publication : **27, 76, 14, 50**

Annonce n° **26-5620**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Communauté de communes Roumois Seine

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 20006640500016

**Ville :** BOURG ACHARD

**Code postal :** 27310

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 27, 76, 14, 50

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://marchespublics.eure.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** 2026-01

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** M. Sylvain BONENFANT

**Adresse mail du contact :** [contact@roumoiseine.fr](mailto:contact@roumoiseine.fr)

**Numéro de téléphone du contact :** 0232579528

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Une lettre de candidature faisant également office, conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique, de déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (DC1 ou équivalent téléchargeable à l'adresse internet suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ; la version du DC1 à utiliser est celle de la DAJ mise à jour le 01/04/2019 ou le Document Unique de Marché Européen : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/> ). En cas de candidature groupée, ce document est commun à l'ensemble des membres du groupement. Les groupements d'entreprises

remplissent un seul DC1 mais chaque membre du groupement le signe. - En cas de groupement, habilitation du mandataire signée par chacun de ses cotraitants. Le DC1 peut aussi être utilisé par les groupements d'entreprises comme document d'habilitation du mandataire.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires du candidat et/ou des associés réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles, précisant la part du chiffre d'affaires correspondant à des prestations comparables avec les prestations faisant l'objet du présent contrat. Également et/ou à défaut, tout autre document que le candidat souhaitera produire pour témoigner de ses garanties économiques et financières. Cependant, le fait de remplir à la rubrique F1 du DC2 est suffisant. - En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement produit un DC2.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** - Une liste des principales prestations similaires, effectuées au cours des trois dernières années, en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. En l'absence de références relatives à l'exécution de marchés de même nature la preuve de la capacité technique du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats de qualification professionnelle, attestations d'agrément relatifs aux réparations, des certificats de qualité, des certificats d'identité professionnelle ou des références en rapport avec l'objet du marché attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** 13/02/2026 à 12:30

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES (SGEP)

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 71241000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** La présente consultation a pour objet un marché public d'étude relatif à l'élaboration d'un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales (SGEP) pour le compte de la Communauté de communes Roumois Seine.

**Lieu principal d'exécution du marché :** Les prestations sont à réaliser sur le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine

**Valeur estimée (H.T.) :** 187500 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Le présent marché est conclu pour une durée courant de la réception de la notification jusqu'à la fin de la garantie technique. Le point de départ du délai de garantie est la date de notification de la décision d'admission. La mission sera décomposée en différentes phases, selon le schéma structurel suivant : - Phase 1 : Etat des lieux hydrologiques et hydraulique - Phase 2 : Fonctionnement du système d'assainissement pluvial actuel - Phase 3 : Quantification des flux de pollution actuels et futurs véhiculés par les ruissellements - Phase 4 : Zonage d'aléa inondation et prescriptions - Phase 5 : Zonage d'assainissement pluvial et prescriptions - Phase 6 : Propositions d'actions à l'échelle de l'ensemble du territoire - Phase 7 : Formation et communication -

Phase 8 : Mise à enquête publique Les détails de ce phasage et des prestations demandées dans ce phasage sont indiqués dans le CCTP.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/01/2026**